

Le 14 septembre 2021

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Sainte-Hélène-de-Kamouraska tenue le mardi 14 septembre 2021 à 20 h, dans la salle municipale, située au 531, rue de l'Église Sud, à Sainte-Hélène-de-Kamouraska.

ÉTAIENT PRÉSENTS : Messieurs les conseillers Paul Thériault, Marc Landry, Claude Lévesque, Steeve Santerre et Vital Morin sous la présidence de Madame Louise Hémond, Maire, formant quorum.

Était également présent Monsieur Cédric Lauzon, à titre de directeur général et secrétaire-trésorier.

OUVERTURE DE LA RÉUNION

Constatant que les membres du conseil présents forment quorum, Madame Louise Hémond, déclare la séance ouverte.

2021-09-144

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le directeur général et secrétaire-trésorier fait la lecture des items inscrits à l'ordre du jour.

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Paul Thériault
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que proposé, en laissant l'item « Autres sujets » ouvert.

2021-09-145

ADOPTION ET SUIVI DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU MOIS D'AOÛT 2021

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont, préalablement à la tenue de la présente séance, pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 10 août 2021 ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Marc Landry
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

DE l'adopter tel que rédigé.

2021-09-146

PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE – VOLET REDRESSEMENT ET ACCÉLÉRATION – PROJET DE LA ROUTE DE L'ÉGLISE SUD

ATTENDU QUE la municipalité de Sainte-Hélène-de-Kamouraska a pris connaissance des modalités d'application du volet Redressement et Accélération du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) ;

ATTENDU QUE les interventions visées dans la demande d'aide financière concernant des routes locales de niveau 1 et/ou 2 et, le cas

échéant, que celles visant le volet Redressement sont prévues à la planification quinquennale/triennale du Plan d'intervention ayant obtenu un avis favorable du ministère des Transports ;

ATTENDU QUE seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière ;

ATTENDU QUE la municipalité de Sainte-Hélène-de-Kamouraska s'engage à obtenir le financement nécessaire à la réalisation de l'ensemble du projet, incluant la part du Ministère ;

ATTENDU QUE la municipalité de Sainte-Hélène-de-Kamouraska choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'option suivante : l'estimation détaillée du coût des travaux ;

ATTENDU QUE le chargé de projet de la municipalité, monsieur Cédric Lauzon agit à titre de représentant de cette dernière auprès du Ministère dans le cadre de ce dossier ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Vital Morin
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

QUE le conseil municipal de Sainte-Hélène-de-Kamouraska autorise la présentation d'une demande d'aide financière pour les travaux admissibles, confirme son engagement à faire réaliser les travaux selon les modalités d'application en vigueur et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

2019-09-147

CHOIX D'UN FOURNISSEUR POUR DES BORNES 911 SUPPLÉMENTAIRES

CONSIDÉRANT que le conseil souhaite acheter des bornes 911 supplémentaires ;

CONSIDÉRANT les soumissions reçues de la part de Signalisation Kalitec et Signoplus ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Steeve Santerre
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

QUE le conseil municipal accepte la soumission la plus basse, soit celle de Signoplus, pour 9 panneaux d'identification, 9 poteaux ainsi que le transport au montant de deux-cent-quatre-vingt-cinq dollars et quatre-vingts sous (285,80 \$), excluant les taxes.

2021-09-148

AUTORISATION À DÉPOSER UNE DEMANDE DE SUBVENTION POUR LE PROJET « UN PARC EN SANTÉ »

CONSIDÉRANT que le Programme de soutien aux infrastructures sportives et récréatives de petite envergure (PSISRPE) vise à financer la rénovation, la mise aux normes, la construction et l'aménagement d'infrastructures sportives et récréatives de petite envergure ;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Sainte-Hélène-de-Kamouraska souhaite améliorer la sécurité au niveau de la glissade et augmenter les zones d'ombres pour les spectateurs du terrain de balle ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Claude Lévesque
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

QUE la municipalité de Sainte-Hélène-de-Kamouraska autorise la présentation du projet « Un parc en santé » au ministère de l'Éducation dans

le cadre du Programme de soutien aux infrastructures sportives et récréatives de petite envergure ;

QUE soit confirmé l'engagement de la municipalité de Sainte-Hélène-de-Kamouraska à payer sa part des coûts admissibles au projet et à payer les coûts d'exploitation continue de ce dernier, à assumer toute hausse du budget de fonctionnement générée par le projet et à ne pas accorder de contrat relatif à des coûts directs avant l'obtention d'une lettre d'annonce du ministre ;

QUE la municipalité de Sainte-Hélène-de-Kamouraska désigne monsieur Damien Taris, agent de développement et de loisirs, comme personne autorisée à agir en son nom et à signer en son nom tous les documents relatifs au projet mentionné ci-dessus.

2021-09-149

FIN DE L'ENTENTE INTERMUNICIPALE SUR LES MATIÈRES RÉSIDUELLES

ATTENDU l'entente intermunicipale sur les matières résiduelles entre les municipalités de Saint-Hélène-de-Kamouraska, Saint-André-de-Kamouraska, Saint-Joseph-de-Kamouraska et Saint-Alexandre-de-Kamouraska ;

ATTENDU qu'une municipalité qui n'aurait pas l'intention de renouveler l'entente devra transmettre un avis aux autres municipalités faisant partie de l'entente au moins douze mois avant l'expiration du terme initiale ou de toute période de renouvellement, et ce, selon l'article 16 de ladite entente définissant la durée de celle-ci et son renouvellement ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Paul Thériault

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

QUE la municipalité de Sainte-Hélène-de-Kamouraska informe les municipalités de Saint-André-de-Kamouraska, Saint-Joseph-de-Kamouraska et Saint-Alexandre-de-Kamouraska qu'elle met fin à l'entente et qu'en vertu de celle-ci l'année 2022 sera la dernière de cette entente ;

QUE la présente soit envoyée aux municipalités de Saint-André-de-Kamouraska, Saint-Joseph-de-Kamouraska et Saint-Alexandre-de-Kamouraska.

2021-09-150

OCTROI DU CONTRAT POUR LE PAVAGE DE LA CÔTE SAINT-PIERRE

CONSIDÉRANT l'accumulation d'eau anormale dans une section de la Côte Saint-Pierre étant donné la présence d'un creux dans le pavage ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Marc Landry

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

QUE le conseil municipal octroi le contrat pour le pavage d'une petite section de la Côte Saint-Pierre afin de corriger le creux, auprès de Pavage et réparations Francoeur au montant de deux-mille-six-cent cinquante dollars (2 650 \$), excluant les taxes.

2021-09-151

OCTROI DU CONTRAT POUR LA CRÉATION D'UNE ENTRÉE D'EAU DE DEUX POUCES DANS LA CASERNE

CONSIDÉRANT la difficulté pour les pompiers de remplir les camions d'eau à l'extérieur de la caserne surtout l'hiver ;

CONSIDÉRANT que ces travaux sont admissibles au programme d'aide financière pour les bâtiments municipaux (PRABAM) ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Claude Lévesque

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

QUE le conseil municipal octroie le contrat pour la création d'une entrée d'eau de deux pouces à l'intérieur de la caserne, auprès de Plomberie Pascal Dumais au montant de six-mille-cent-trois dollars et quarante-cinq sous (6 103,45\$), excluant les taxes.

2021-09-152

OCTROI DU CONTRAT POUR LE CHAUFFAGE ET L'ÉCLAIRAGE DE LA CASERNE

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Sainte-Hélène-de-Kamouraska a fait une demande de soumission auprès de trois fournisseurs pour la mise à niveau du système d'éclairage et de chauffage de la caserne ;

CONSIDÉRANT que les trois soumissionnaires ont répondu à l'invitation soit Serv. Elect. J-Denis Michaud Inc, Billy Dumont Électrique Inc. et Éco-Tech ;

CONSIDÉRANT que ces travaux sont admissibles au programme d'aide financière pour les bâtiments municipaux (PRABAM) ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Vital Morin

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

QUE le conseil municipal octroie le contrat pour la mise à niveau du système d'éclairage et de chauffage de la caserne au plus bas soumissionnaire soit Billy Dumont Électrique Inc au montant de cinq-mille-sept-cents dollars (5 700\$) excluant les taxes.

2021-09-153

CONSENTEMENT À LA RÉALISATION DE TRAVAUX DE RÉNOVATION PROPOSÉS PAR LE CLUB DES 50 ANS ET + DANS LE CADRE DU PROGRAMME NOUVEAUX HORIZONS

ATTENDU QUE le bâtiment situé au 529-B, rue de l'Église Nord, dont la municipalité est propriétaire, est utilisé par le Club des 50 ans et + de Sainte-Hélène ;

ATTENDU QUE ce bâtiment nécessite des travaux de rénovation afin d'assurer le confort et la sécurité des personnes âgées ;

CONSIDÉRANT que le Club 50 ans et + a présenté son projet au conseil municipal et soumis les documents en lien avec les rénovations proposées ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Marc Landry

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

QUE la municipalité de Sainte-Hélène-de-Kamouraska consent à ce que le Club des 50 ans et + de Sainte-Hélène réalise les travaux de rénovation proposés dans le cadre du programme Nouveaux Horizons 2020-2021 pour le bâtiment situé au 529-B, rue de l'Église Nord.

2021-09-154

ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES RÉVISÉES POUR 2021 DE L'OFFICE D'HABITATION DU KAMOURASKA EST

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Claude Lévesque

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

QUE le conseil municipal approuve les prévisions budgétaires 2021 de la Société d'habitation du Québec (SHQ) pour l'Office d'habitation du Kamouraska Est du 1^{er} avril, du 1^{er} juin et du 9 juillet 2021, les prévisions du 9 juillet portant le revenu estimé pour Sainte-Hélène-de-Kamouraska à vingt-six mille-cinq-cent-trente-quatre dollars (26 534 \$), les dépenses à quarante-neuf-mille-six-cent-soixante-dix-huit dollars (49 678 \$) et le déficit à vingt-trois-mille-cent-quarante-quatre dollars (23 144 \$). La Société d'habitation du Québec (SHQ) versera une contribution de vingt-mille-huit-cent-trente dollars (20 830 \$). La municipalité de Sainte-Hélène-de-Kamouraska s'engage à déboursier 10% du déficit prévu, soit un montant de deux-mille-trois-cent-quatorze dollars (2 314 \$).

2021-09-155

**OCTROI DU CONTRAT POUR L'AMÉNAGEMENT PAYSAGER
AU PARC ADÉLARD-LAPOINTE**

CONSIDÉRANT la subvention reçue du programme PRIMADA pour le projet d'aménagement du parc Adélar-Lapointe ;

CONSIDÉRANT la qualité du travail effectué par Les Serres St-Alexandre lors de projets antérieurs, la vision proposée pour le projet d'aménagement du parc et que l'entreprise est prête à effectuer les travaux ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Paul Thériault

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

QUE le conseil municipal accepte la soumission suivante par Les Serres St-Alexandre, au montant de dix-mille-huit-cents dollars (10 800\$), incluant les taxes.

2021-09-156

**FERMETURE PARTIELLE DE LA RUE DU COUVENT POUR UN
CINÉ-PARC**

ATTENDU que la Municipalité de Sainte-Hélène-de-Kamouraska organise une activité Ciné-parc le 16 septembre 2021 (Ciné-Kamou) et que l'endroit identifié est le stationnement de la salle municipale ainsi que la rue du Couvent entre la rue Principale et la rue du Festival ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Steeve Santerre

ET résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

QUE la Municipalité de Sainte-Hélène-de-Kamouraska autorise la fermeture partielle de la rue du Couvent, entre la rue Principale et la rue du Festival, le 16 septembre 2021, dans le cadre de l'activité Ciné-parc, et en informe les services d'urgence et policiers.

2021-09-157

DEMANDES DE COMMANDITES

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Vital Morin

ET résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

QUE le conseil municipal accepte de remettre un don aux organismes suivants :

- Association des personnes handicapées du Kamouraska Est – Défi Everest
– 100\$

**RAPPORT DES CONSEILLERS RESPONSABLES DE DOSSIERS
MUNICIPAUX**

APPROBATION DES COMPTES

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Marc Landry

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

QUE les comptes suivants soient approuvés et que le directeur général et secrétaire-trésorier soit autorisé à en faire les paiements :

- Liste des incompressibles :	4 725,63 \$
- Liste des comptes à payer :	125 956,46 \$
- Salaires et allocations de dépenses d'août 2021 :	<u>39 288,44 \$</u>
TOTAL :	169 970,53 \$

Prendre note que la liste des dépenses mensuelles et des incompressibles est disponible, sur demande seulement, au bureau municipal.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, soussigné, Cédric Lauzon, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie par les présentes qu'il y a des fonds disponibles dans les postes budgétaires décrits dans la liste du mois d'août 2021.

Directeur général et secrétaire-trésorier**CORRESPONDANCES**

- Fin de l'entente intermunicipale – Saint-Alexandre-de-Kamouraska

PÉRIODE DE QUESTIONS**LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE****CONSIDÉRANT QUE** tous les items à l'ordre du jour ont été discutés ;**IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Vital Morin**

Et résolu à l'unanimité, la clôture et la levée de la séance à 20h44

Signature du procès-verbal :

Louise Hémond
Maire_____
Cédric Lauzon
Directeur général et secrétaire-trésorier**Note :**

« Je, Louise Hémond, maire suppléant, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de chacune des résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».

Maire